

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84-421-1931 Nomination.

n° 84-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Chamsan Ismaël est réinstallé dans ses fonctions de cadî, emploi dont il est titulaire pour compter du pour de sa reprise de service, qui aura lieu en présence de l'administrateur chef de cercle. Le sieur Hadji Salem Saleh, ceadî intérimaire, continuera à exercer ces fonctions pour le règlement des affaires en cours et spécialement de la succession Hamoudi Ahmed. Il aura droit, en cette qualité et jusqu'à la liquidation desdites affaires, au traitement prévu par décision du 27 août 1931. La passation de service sera effectuée en présence de l'administrateur commandant le cercle de Djibouti et donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui fera mention des dossiers en cours, en instance et déposés aux archives.